

AFFAIRE N° 38. - Marché à passer avec la S.E.R.G.A. pour la fourniture de deux benne-tasseuses pour un montant de 7 980 000 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le service d'enlèvement des ordures, devenant de plus en plus important en raison de l'extension de la Ville, l'acquisition de DEUX Véhicules supplémentaires était absolument nécessaire.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 Novembre, avait adopté, à l'unanimité, la proposition d'acquisition de ce matériel.

Un appel d'offres a été lancé le 17 Janvier 1968 et la proposition suivante a été retenue :

- La Maison S.E.R.G.A., DEUX benne-tasseuses au prix unitaire de 3 990 000 Frs CFA, soit au total 7 980 000 Frs CFA.

- une somme de 3 990 000 Frs CFA est déjà inscrite au Budget Primitif de 1968 au Chapitre 901, Article 214 ;

- la différence, soit 3 990 000 Frs CFA, sera prévue au Budget Supplémentaire de 1968, au Chapitre 901, Article 214.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à passer un marché avec l'adjudicataire désigné.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

P. C. C.
H. Denis le 23 Avril 1968
D. le Préfet
Le Directeur des Affaires Financières
Signé: C. Veysereau

mon approuvé
H. Denis le 23.4.68
Le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Ph. Kessler